



Incidences financières et administratives, pour le secrétariat, du projet de résolution du Comité régional sur Santé 2020 – le cadre politique européen de la santé et du bien-être

1.	N° de projet de résolution :	EUR/RC62/Conf.Doc./8		
2.a	Liens vers le budget programme 2012–2013 (cf. document A64/7 http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA64/A64_7-fr.pdf) <p>Santé 2020 est un cadre politique et une stratégie que viennent soutenir les objectifs généraux de la Région. Ce cadre servira de plate-forme au travail du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et d'orientation stratégique à cet égard. Il met l'accent sur la lutte contre les inégalités en matière de santé, l'amélioration de la gouvernance pour la santé, les approches qui portent sur toute la durée de vie, la lutte contre les principaux problèmes de santé de la Région, le renforcement des capacités de santé publique et les systèmes de santé axés sur la personne, ainsi que sur l'instauration de communautés résilientes. Ces objectifs et priorités s'inscrivent parfaitement dans le cadre du processus de réforme de l'OMS et sont compatibles avec le programme général de travail. Ils influenceront et détermineront les prochains budgets programmes du Bureau régional.</p> <p>La mise en œuvre de Santé 2020, comme présenté dans le projet de résolution, sera coordonnée à partir du centre opérationnel du Bureau de la directrice régionale. Une petite équipe est à l'œuvre depuis le début du processus d'élaboration et de consultation sur Santé 2020. Cette équipe fournit en outre une expertise pour les deux objectifs stratégiques de Santé 2020, à savoir réduire les inégalités en matière de santé et améliorer la gouvernance pour la santé.</p> <p>L'évaluation des coûts pour cette résolution prend en compte les coûts opérationnels liés à la mise en œuvre de la résolution sur Santé 2020, y compris le suivi et l'évaluation des progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du cadre politique. Ce calcul des coûts inclut les frais relatifs à la mise en œuvre des priorités politiques de Santé 2020. Le défi à relever est le suivant : Santé 2020 touche l'ensemble des activités du Bureau régional et il s'agira donc généralement de faire les choses différemment plutôt que d'effectuer des tâches supplémentaires.</p> <p>Par conséquent, bien qu'il y ait un lien entre cette résolution et les travaux visant la concrétisation de tous les objectifs stratégiques du budget programme 2012-2013, la mise en œuvre de Santé 2020 concernerait principalement les points suivants :</p> <table><tr><td>Objectif(s) stratégique(s) : 6, 7 et 10</td><td>Résultat(s) escompté(s) à l'échelle de l'Organisation : 6.001, 7.001, 10.002 et 10.005</td></tr></table>		Objectif(s) stratégique(s) : 6, 7 et 10	Résultat(s) escompté(s) à l'échelle de l'Organisation : 6.001, 7.001, 10.002 et 10.005
Objectif(s) stratégique(s) : 6, 7 et 10	Résultat(s) escompté(s) à l'échelle de l'Organisation : 6.001, 7.001, 10.002 et 10.005			

Comment cette résolution contribuerait-elle à l'obtention du/des résultat(s) escompté(s) à l'échelle de l'Organisation ?

La présente résolution servira de cadre directeur et permettra d'orienter l'ensemble de l'activité technique du Bureau régional. Elle contribuera directement à l'obtention des résultats escomptés à l'échelle de l'Organisation tels qu'ils sont définis dans le budget programme :

6.001 Fourniture aux États membres d'avis et d'un soutien pour qu'ils puissent renforcer leurs capacités de promotion de la santé dans tous les programmes pertinents et établir des collaborations multisectorielles et multidisciplinaires efficaces pour promouvoir la santé et prévenir ou réduire les facteurs de risque majeurs.

7.001 Importance des déterminants sociaux et économiques de la santé reconnue dans toute l'Organisation et intégrée dans l'activité normative de l'OMS et sa collaboration technique avec les États membres et d'autres partenaires.

10.002 Amélioration des capacités nationales de gouvernance et de direction grâce à un dialogue politique fondé sur des bases factuelles, une gouvernance et une orientation efficaces, un renforcement de la capacité institutionnelle pour l'analyse politique, une plus grande transparence et une responsabilité accrue en matière de résultats, et une collaboration intersectorielle plus efficace.

10.005 Amélioration des connaissances et des bases factuelles permettant de prendre des décisions en matière de santé grâce à une consolidation et à la publication des bases factuelles existantes, à un encouragement de la production de connaissances dans les domaines prioritaires et à une orientation mondiale de la politique de recherche sanitaire et de la coordination dans ce domaine, y compris en ce qui concerne le comportement éthique.

2.b Liens avec le portefeuille de résultats pour la Région européenne de l'OMS en 2012-2013 (cf. <https://intranet.euro.who.int/policies-and-procedures/programme-management/programme-and-resource-management/biennium-2012-2013/operational-planning-2012-2013/euro-outcome-and-output-portfolio>, en anglais)

Résultats clés prioritaires (KPO) :

KPO 17 : Élaboration par les États membres de politiques, stratégies et plans nationaux (plans d'action nationaux) et sous-nationaux complets pour la santé et le bien-être basés ou alignés sur le cadre politique Santé 2020 et renforcement des capacités pour appliquer les processus et mécanismes de gouvernance pangouvernementaux et multipartites pour Santé 2020. Tous les États membres auront entériné Santé 2020 – la nouvelle politique européenne de la santé lors de la soixante-deuxième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe à Malte (septembre 2012).

KPO 23 : Qualité accrue et capacité renforcée pour l'analyse de la situation, y compris la collecte, l'utilisation des normes, l'analyse et la diffusion de l'information sanitaire aux États membres.

KPO 16 : Capacité accrue et engagement plus important des États membres pour mieux satisfaire le droit à la santé et répondre aux besoins de santé des pauvres, des personnes vulnérables et des groupes sociaux exclus, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'action en faveur des migrants et des populations de Roms, et la lutte contre les inégalités dans les progrès réalisés sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Autres résultats prioritaires (OPO) :

OPO 61 Des stratégies et plans multisectoriels dans le domaine de la santé et du bien-être auront été mis au point et les capacités en matière de promotion de la santé et de l'équité en santé auront été renforcées au niveau local dans les États membres conformément aux principes et approches de Santé 2020. Achèvement de la Phase V du Réseau européen des Villes-santé.

OPO 62 Capacités renforcées et adoption de la gouvernance pour l'action sur les déterminants sociaux de la santé et les inéquités en matière de santé dans le cadre politique Santé 2020 en conformité avec la résolution WHA62.14.

OPO 63 Utilisation systématique par les États membres des analyses des déterminants sociaux et économiques de la santé et des inégalités en matière de santé pour guider l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de santé.

OPO 64 Plus grande capacité et engagement plus important des États membres pour l'application de l'approche sexospécifique dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de santé, conformément à la résolution WHA60.25.

OPO 65 Plus grande capacité et engagement plus important des États membres pour l'application de l'approche fondée sur les droits de l'homme dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de santé, y compris une orientation spécifique sur les populations qui connaissent la pauvreté et l'exclusion sociale.

OPO 80 Les États membres utiliseront les produits d'information et d'analyse qui leur sont fournis par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe pour la planification des mesures destinées à améliorer la situation sanitaire et à résoudre les inégalités au niveau des pays, ainsi que le suivi et l'évaluation à cet égard.

Comment cette résolution contribuerait-elle à l'obtention du/des résultat(s) prioritaire(s) de la Région européenne de l'OMS ?

La présente résolution servirait de point de départ et guiderait la définition du rôle du secrétariat dans la mise en œuvre de Santé 2020. Le paragraphe 5 du dispositif de la résolution contribue directement à la mise en œuvre du résultat clé prioritaire régional 17 mentionné plus haut.

En outre, l'application du cadre politique Santé 2020 à l'activité du Bureau régional aura des implications pour la détermination des priorités et leur mise en balance les unes par rapport aux autres, ainsi que pour les démarches et le choix des stratégies et interventions visant à s'attaquer aux défis de santé publique de la Région et à profiter des occasions de promouvoir la santé et le bien-être. Santé 2020 définit comme objectifs stratégiques la lutte contre les inégalités en santé et le renforcement du leadership et de la gouvernance pour la santé (approches pangouvernementale et pansociétale). Par ailleurs, Santé 2020 met l'accent sur les déterminants sociaux de la santé, la parité homme-femme et les approches fondées sur des droits comme stratégies transversales pour la lutte contre le manque d'équité en santé. Ceci implique que cette résolution contribuera directement à l'orientation et à la réalisation de plusieurs autres résultats prioritaires, comme énuméré plus haut.

Cette résolution aidera également à renforcer les capacités au niveau des pays pour recueillir, surveiller et notifier les résultats et indicateurs sanitaires, ce qui se traduira par une évaluation des objectifs régionaux.

Le résultat inclut-il déjà les produits à livrer demandés dans cette résolution ? (Oui/non) Oui

Dans le processus de planification, les produits à livrer en rapport avec la mise en œuvre de Santé 2020 ont été définis et inclus dans les plans de travail régionaux et nationaux. La présente résolution régira et précisera encore la nature de ces produits à livrer .

3. Estimation du coût et incidences en termes d'effectifs par rapport au budget programme

a) Coût total

Indiquez i) la période pendant laquelle les activités du secrétariat seraient requises pour la mise en œuvre de la résolution et ii) le coût de ces activités (estimation en 10 000 d'USD, arrondi au chiffre le plus proche).

i) neuf ans (couvrant la période 2012-2020)

ii) Montant total de 21 074 900 USD (personnel 16 514 900 USD ; activités : 4 560 000 USD)

b) Coût pour la période biennale 2012-2013

Indiquez quelle part des coûts mentionnés au point 3 a) correspond à la période biennale 2012-2013 (estimation en 10 000 d'USD, arrondi au chiffre le plus proche).

Montant total de 4 722 000 USD (personnel 3 672 000 USD ; activités : 1 050 000 USD)

Indiquez si les frais seraient encourus au niveau régional ou national, en précisant le(s) pays si applicable : Les calculs englobent les activités interpays, multipays et spécifiques aux pays.

Le coût estimé est-il complètement inclus dans le budget des résultats approuvé pour 2012-2013 ? (Oui/non) Non

Si « non », indiquez le montant non inclus.

382 000 USD pour les PCR

c) Incidences en termes d'effectifs

Le personnel en place peut-il mettre en œuvre la résolution ? (Oui/non)

Les postes alloués au secrétariat et à l'équipe opérationnelle Santé 2020 sont adéquats en termes de profils et d'effectifs pour mettre en œuvre la résolution. Toutefois, quatre de ces postes sont vacants à l'heure actuelle. Deux des postes vacants font actuellement l'objet d'un recrutement et deux autres en sont au stade de finalisation des descriptions d'emploi. Dans le domaine de l'information sanitaire, ces postes pourraient être couverts à condition que le processus de recrutement se poursuive (la sélection est en cours, quoique le recrutement dépende des fonds disponibles).

Si « non », indiquez combien de membres du personnel – [équivalents temps plein] – il faudrait en plus, en précisant à quel niveau (régional ou national) et en notant le(s) profil(s) d'aptitudes nécessaires, si applicable.

Nous avons inclus les postes en cours de recrutement en tant que « personnel en place ».

4. Financement

Le coût estimé pour la période biennale 2012-2013 indiqué en 3 (b) peut-il être complètement financé ? (Oui/non)

Non. Les deux postes des PCR ne sont couverts qu'en partie dans les limites du budget de l'OS7, et non dans le cadre du financement actuellement disponible. Toutefois, les postes de l'information sanitaire (DIR-OS10) sont inclus dans le budget de DIR, mais ne peuvent être financés avec les fonds actuellement disponibles.

Si « non », indiquez le montant ne pouvant être financé et précisez comment les fonds seraient mobilisés (fournir les détails de la/des source(s) de fonds prévue(s)).

495 000 USD pour un mandat de 12 mois aux postes des PCR et 220 000 USD pour les postes de DIR. Étant donné que ces postes sont considérés comme essentiels à la mission, tout sera mis en œuvre pour mobiliser/trouver des fonds supplémentaires versés sur base volontaire. Si ces efforts n'aboutissent pas, il faudra procéder à une redéfinition des priorités en tenant compte des limites des fonds actuellement disponibles.